

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Saint Clément des Baleines



- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Clôture de chantier | <input type="checkbox"/> Benne |
| <input type="checkbox"/> Dépôt de matériaux | <input type="checkbox"/> Stationnement de véhicule |
| <input type="checkbox"/> Echelle | <input type="checkbox"/> Echafaudage |
| <input type="checkbox"/> Divers | |

DEMANDEUR - REDEVABLE			
Nom ou raison sociale :		Tel. Mobile :	
		SIRET (en entier) :	
Adresse :			
mail :			

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TRAVAUX OU AUTRES			
Lieux des travaux :		Surface occupée :	
		Nombre de véhicules :	
Nature des travaux :			
N° et date autorisation :			

DEMANDE INITIAL PROLONGATION

Période du au soitjour(s)

	Tarif. Unit.	Quantité	Nbre de jours	total
Véhicule(s)	10.00€			
Mètres carré par jour (m ²)	1.00€			
Mètre linéaire par jour (échafaudage(s) ou autre(s))	2.00€			
Benne(s)	10.00€			
Frais de dossier (obligatoire pour une demande initiale)	15.00€			
			Total Global	

Décision du 14 janvier 2025 n°LB/2025/JANVIER/2.
Visa préfecture du 15 janvier 2025

RAPPEL : L'affichage : S'il y a permis de construire ou non opposition à une déclaration préalable est obligatoire en façade à la vue du public bien en évidence. De plus les mesures de sécurité et de propreté ainsi que la signalisation d'approche du chantier sont obligatoires. Ces dernières mesures n'étant pas respectée des sanctions peuvent être prises à votre encontre.

<p>Police Municipale Fait à Saint-Clément-des-Baleines, le Cachet et signature</p>	<p style="color: red; font-size: small;">Le demandeur — redevable s'engage à régler la taxe de voirie</p> <p>Fait à Saint-Clément-des-Baleines, le Cachet et signature :</p>
---	--

Observation : Cette demande doit être déposée 8 jours minimum avant la date des travaux.